

La scolarisation à deux ans

Linda Ben Ali¹

DEPP B1 - Bureau des études statistiques sur les élèves

Dans le système scolaire français, les enfants de deux à cinq ans ne sont pas soumis à l'obligation scolaire. Ils sont, cependant, le plus souvent accueillis dans l'enseignement préélémentaire au nom du droit à l'éducation, mais dans la limite des places disponibles pour les plus jeunes. Dans ce cadre, la scolarisation des enfants de moins de trois ans pose plusieurs questions : toutes les écoles sont-elles égales face à cette politique ? L'entrée précoce à l'école préélémentaire est-elle favorisée dans certaines zones (éducation prioritaire, zones urbaines sensibles) comme le préconise la loi dans certains cas ? Dans quelle mesure cette scolarisation des plus petits influence-t-elle sur leur réussite scolaire future ?

Entre 2000 et 2011, les effectifs du préélémentaire sont restés globalement stables, passant au total de 2 540 à 2 545 milliers d'élèves. Seules les rentrées 2003 et 2004 ont connu une hausse sensible des effectifs due à l'accueil des fortes générations d'enfants nés en 2000 et 2001. Les années 2000 sont effectivement marquées par une reprise démographique sensible en France : les effectifs d'enfants de trois à cinq ans augmentent ainsi de 170 000 de 2000 à 2011 (cf. encadré La démographie, p. 29).

La politique de scolarisation en enseignement préélémentaire favorisant l'accueil des enfants de trois à cinq ans, plus nombreux, la stabilité des effectifs totaux s'est donc traduite par une baisse de 165 000 élèves accueillis dès l'âge de deux ans de 2000 à 2011 (tableau 1, cf. encadré Les sources statistiques p. 29). En effet, l'accueil des enfants dès deux ans en préélémentaire se fait en fonction des places disponibles et est donc fortement dépendant de l'évolution des effectifs des enfants âgés de trois à cinq ans (cf. encadré Dispositions particulières

aux enfants d'âge préscolaire, p. 29). De plus, dans l'enseignement public, cet accueil est plus particulièrement ciblé en direction des enfants de deux ans habitant dans des zones sociales défavorisées et notamment dans les écoles du réseau des Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (Éclair).

ÉVOLUTION DE LA SCOLARISATION À DEUX ANS

Baisse marquée dans le secteur public

De 1990 à 2001, le taux de scolarisation à deux ans est resté assez stable, autour de 35 %. Cette situation faisait suite à une progression très importante des entrées précoces en préélémentaire, puisque le taux était de 10 % en 1960, 18 % en 1970 et 27 % en 1975. À partir de la rentrée 2002, la scolarisation à deux ans entame une baisse continue, pour

NOTE

1. L'auteur remercie Fabrice Murat (DEPP B3) pour sa participation à l'étude du panel.

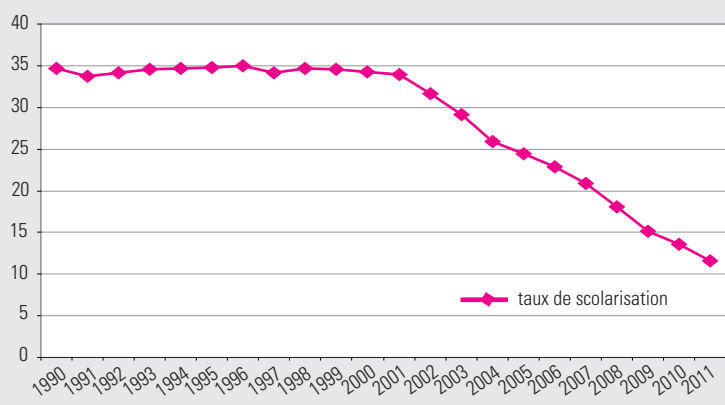
atteindre 12 % de cette classe d'âge en 2011 (graphique 1).

La baisse de la scolarisation à deux ans a été particulièrement marquée dans le secteur public (graphique 2). En effet, la part de ce secteur dans la scolarisation à deux ans a eu tendance à diminuer à partir de la rentrée 1988 et cette diminution s'est encore accélérée avec la baisse générale de la scolarisation à deux ans en 2002. Ainsi, cette part est de 76 % à la rentrée 2011 contre 87 % à la rentrée 1981. Rappelons que, dans le même temps, la part globale du secteur public dans l'enseignement préélémentaire est demeurée relativement stable entre 87 % et 88 %. Depuis 2001, le secteur public a perdu les deux tiers de ses effectifs d'élèves de deux ans alors que le secteur privé n'en perdait que la moitié.

La part dans l'enseignement préélémentaire des enfants de deux ans reste plus importante dans le secteur privé bien qu'elle diminue également : de 13 % en 2000 à 7 % en 2011 contre respectivement 10 % et 3 % dans le secteur public. Le secteur privé étant moins contraint que le secteur public à l'accueil des élèves de trois à cinq ans, le choix d'affectation des enfants y est plus souple. Il comprend également peu d'écoles purement d'enseignement préélémentaire qu'il englobe le plus souvent dans des écoles primaires.

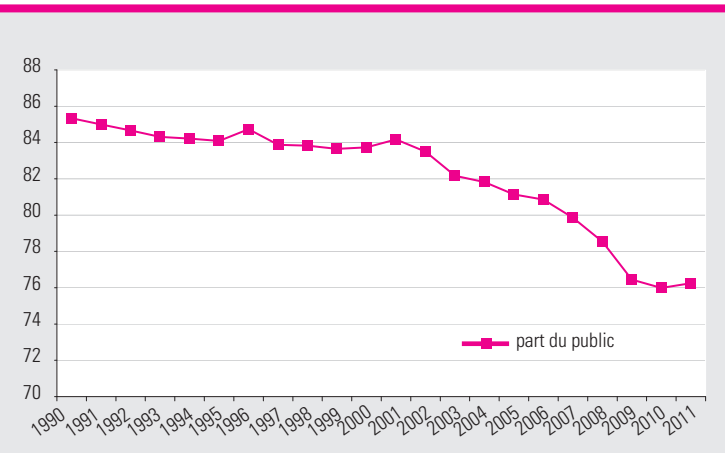
Dans le secteur privé, un peu moins de deux élèves de deux ans sur dix sont accueillis dans des classes privées hors contrat dans l'enseignement préélémentaire à la rentrée 2011. Pourtant, ce secteur ne représente que 8 % de la scolarisation des enfants de cet âge dans le privé (contre 5 % en 2010, 4 % en 2009 et 2 % en 2008).

Graphique 1 - Évolution du taux de scolarisation à deux ans (en %)



Champ : France métropolitaine + Dom, secteurs public et privé.

Graphique 2 - Évolution de la part du public dans le taux de scolarisation à deux ans (en %)



Champ : France métropolitaine + Dom

Disparités géographiques

Forte scolarisation dans les académies du Nord et de l'Ouest

En 2000, les écarts sont contrastés entre les académies, le taux de scolarisation des enfants de deux ans allant, pour la métropole, de plus de 65 % à Rennes à 11 % à Paris. Rennes et Lille scolarisent plus de 60 % de ces enfants, Clermont-Ferrand, Nantes et Lyon autour de 50 %. Dans les Dom, 40 % des enfants de deux ans sont scolarisés

en Martinique contre 3 % en Guyane (carte 1).

À la rentrée 2011, les académies de Lille et de Rennes gardent les taux de scolarisation les plus élevés (35 % et 33 %), Clermont-Ferrand et Nantes en conservent plus de 15 %. Paris reste l'académie de métropole qui scolarise le moins d'enfants de deux ans (3 %), rejointe par l'académie de Créteil dont le taux de scolarisation des enfants de deux ans est passé de 22 % en 2000 à 3 % en 2011, divisant ainsi par 6 les effectifs des enfants de deux ans scolarisés malgré un environnement social plutôt défavorisé.

La scolarisation précoce n'a pas

Tableau 1 - Évolution des effectifs de deux ans et de l'ensemble des élèves dans l'enseignement préélémentaire

Rentrée scolaire	Élèves de 2 ans			Taux de scolarisation à 2 ans	Élèves de 2 à 5 ans		
	Secteur public	Secteur privé	Secteurs public et privé		Secteur public	Secteur privé	Secteurs public et privé
2000	217 621	42 270	259 891	34,5	2 225 198	315 140	2 540 338
2001	218 531	41 102	259 633	34,0	2 238 206	316 214	2 554 420
2002	210 537	41 610	252 147	31,7	2 248 370	317 643	2 566 013
2003	189 270	40 980	230 250	29,2	2 273 355	324 350	2 597 705
2004	168 041	37 333	205 374	25,9	2 285 097	324 371	2 609 468
2005	157 050	36 495	193 545	24,5	2 288 253	323 792	2 612 045
2006	147 128	34 840	181 968	22,9	2 257 731	320 714	2 578 445
2007	133 807	33 752	167 559	20,9	2 232 020	319 032	2 551 052
2008	116 948	31 957	148 905	18,1	2 219 281	316 071	2 535 352
2009	94 240	29 031	123 271	15,2	2 218 816	314 020	2 532 836
2010	84 852	26 806	111 658	13,6	2 226 155	312 979	2 539 134
2011	72 107	22 464	94 571	11,6	2 230 960	314 071	2 545 031

Champ : France métropolitaine + Dom

évolué de façon uniforme entre 2000 et 2011. En valeur absolue, la baisse a été plus importante dans les académies où le taux de scolarisation en 2000 était élevé (graphique 3). Parmi les académies qui se caractérisaient par une forte scolarisation à deux ans en 2000, la baisse est particulièrement marquée à Lyon, Poitiers, Clermont-Ferrand et Nantes (partant de plus de 40 % en 2000, ces académies connaissent une diminution de plus de 30 points). La tendance est un peu amortie à Rennes et surtout à Lille.

Dans les académies où la scolarisation à deux ans était relativement faible en 2000, elle a plus nettement décliné à Versailles, Nice ou encore Strasbourg. L'académie de Créteil se caractérise quant à elle par une baisse extrêmement forte (près de 20 points).

La situation dans les Dom se révèle assez contrastée : alors que la Guyane se maintient à un niveau très faible (3 % en 2000 et 1 % en 2011), La Réunion connaît une baisse

très sensible (de 14 % à 4 %). En Martinique et en Guadeloupe, les évolutions sont plutôt moins fortes que dans les académies qui partaient d'un niveau comparable en 2000.

Évolution contrastée au niveau départemental

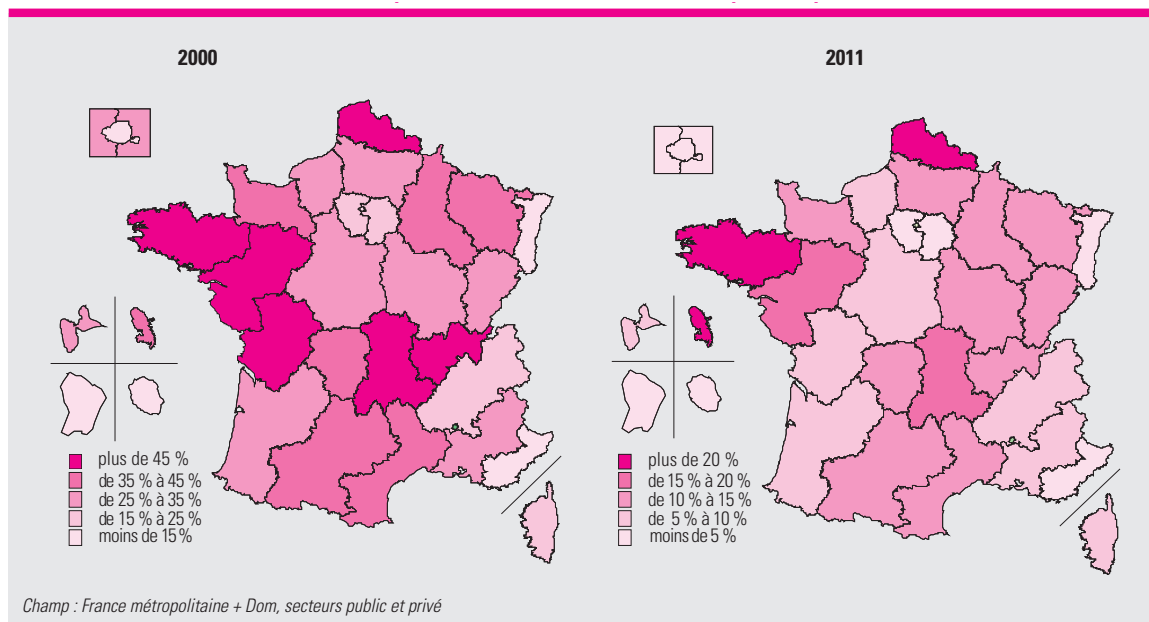
Les disparités sont également très marquées au niveau départemental. En 2011, le taux de scolarisation à deux ans dépasse encore 40 % dans les départements de la Lozère, de la Haute-Loire et du Morbihan alors qu'il est inférieur à 3 % à Paris, dans le Haut-Rhin, l'Essonne, la Haute-Savoie ou la Seine-Saint-Denis (carte 2). Entre 2000 et 2011, la scolarisation à deux ans a fortement baissé et est passée dans la Loire de 69 % à 18 % et de 68 % à 22 % en Mayenne. Le Tarn (de 59 % à 15 %), les Deux-Sèvres (de 58 % à 11 %) et la Vienne (de 55 % à 8 %) figurent parmi les départements qui ont enregistré les plus fortes baisses. D'autres départements ont connu des évolutions

moins fortes : outre la plupart des départements où le niveau reste élevé en 2011 (Lozère, Haute-Loire, Morbihan), on peut citer les Pyrénées-Orientales (de 27 % à 14 %) ou l'Yonne (de 18 % à 8 %).

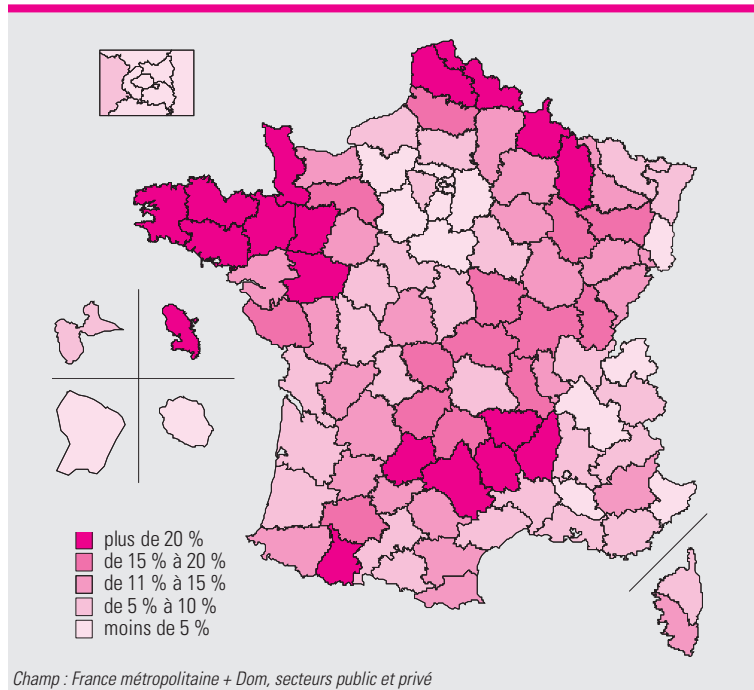
Caractéristiques des écoles accueillant des enfants de deux ans

Dans la mesure des capacités d'accueil des écoles, la scolarisation des enfants à deux ans est normalement favorisée dans les écoles en Éclair, dans les zones urbaines à faible densité ou dans les milieux ruraux. La politique de l'éducation prioritaire, mise en place en 1981, s'appuie en effet sur une discrimination positive dans l'emploi des moyens publics au service de l'égalité des chances. Elle vise à corriger les effets des inégalités sociales, économiques et culturelles en renforçant l'action éducative là où l'échec scolaire est le plus élevé.

Carte 1 - Taux de scolarisation à deux ans par académie en 2000 et 2011



Carte 2 - Taux de scolarisation à deux ans par département en 2011



Baisse généralisée entre 1999 et 2011

En 2011, l'accueil des enfants de cet âge est plus important dans les zones d'éducation prioritaire avec un taux de scolarisation de 18 % en Éclair contre 11 % hors Éclair (cf. encadré Calcul du taux de scolarisation, p. 28). Cet écart était pratiquement inexistant en 1999 (tableau 2). L'effectif des enfants les plus jeunes a moins baissé dans les Éclair (- 15 points) que dans les autres écoles (- 21 points), en cohérence avec la volonté politique de préserver un accueil précoce en éducation prioritaire.

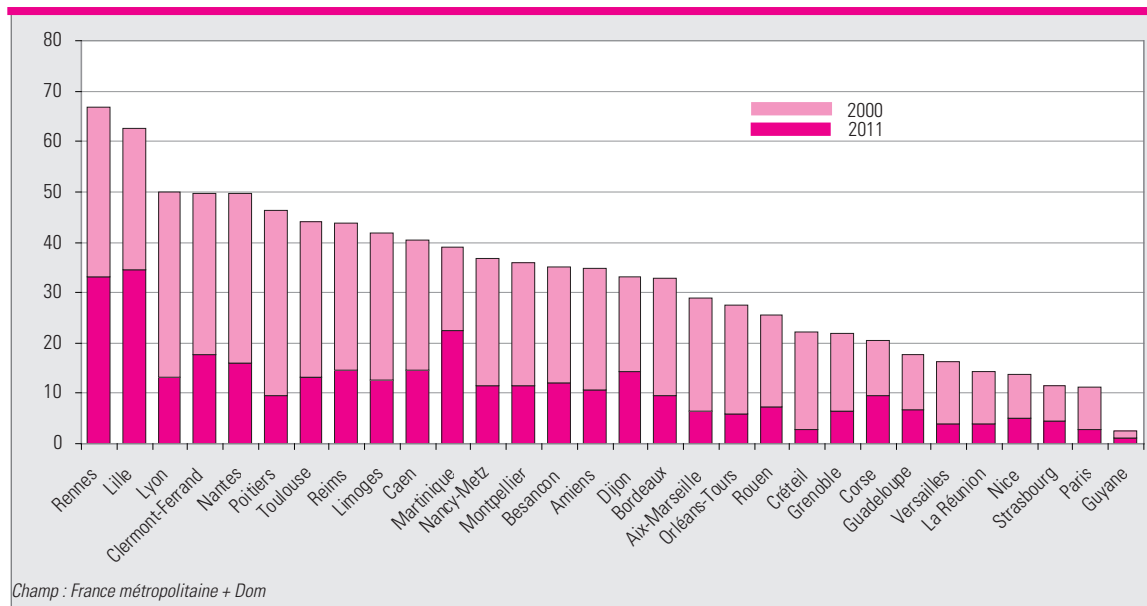
Les villes de 5 000 à 10 000 habitants ou encore celles de 50 000 à 200 000 habitants ont aujourd'hui les taux de scolarisation les plus élevés, même si l'écart entre 1999 et 2011 est de plus de 20 points (tableau 3). Mis à part le cas particulier de Paris, c'est dans les communes rurales et, dans une moindre mesure, dans les petites villes de moins de 5 000 habitants que le taux de scolarisation est

Tableau 2 - Taux de scolarisation à deux ans dans différentes zones de l'éducation prioritaire en 1999 et 2011

Zone	1999 en %	2011 en %	Écart en points
Éclair	32,8	17,6	- 15,2
Hors Éclair	32,6	11,2	- 21,4
RRS	36,1	17,7	- 18,4
Hors RRS	32,2	10,8	- 21,4

Champ : France métropolitaine + Dom

Graphique 3 - Évolution du taux de scolarisation à deux ans entre 2000 et 2011 par académie, en %



le plus faible. En termes d'évolution, la politique de scolarisation des moins de trois ans semble s'appliquer plus fortement dans les grandes villes, notamment en raison de la part plus importante des catégories socioprofessionnelles défavorisées.

Écoles accueillant des enfants de deux ans en 2011

Plus de la moitié des écoles scolarisant des enfants de deux ans en accueillent 5 ou moins, un quart entre 6 et 10 (tableau 4). Cette situation concerne 55 % des enfants de cet âge. Dans la plupart des écoles, les classes exclusivement composées d'enfants de deux ans (classes uniques) sont peu fréquentes (4 % des classes accueillant des enfants de cet âge). Ces élèves sont plus généralement accueillis dans des classes multi-niveaux et plus particulièrement dans les zones rurales où les regroupements d'écoles sont fréquents. En 2011, dans le secteur public, 98 % des enfants âgés de deux ans sont dans

Tableau 3 - Taux de scolarisation à deux ans par tranche d'unité urbaine en 1999 et 2011

Tranche d'unité urbaine	1999 en %	2011 en %	Écart en points
Commune rurale (hors unité urbaine)	33,0	11,4	- 21,6
Moins de 5 000 habitants	34,5	12,6	- 21,9
De 5 000 à moins de 10 000 habitants	38,6	15,1	- 23,5
De 10 000 à moins de 20 000 habitants	34,9	13,7	- 21,2
De 20 000 à moins de 50 000 habitants	35,6	13,9	- 21,7
De 50 000 à moins de 100 000 habitants	38,2	15,8	- 22,4
De 100 000 à moins de 200 000 habitants	39,3	15,1	- 24,2
De 200 000 à moins de 2 millions habitants	31,6	14,2	- 17,4
Paris	17,0	3,4	- 13,6

Champ : France métropolitaine + Dom

des classes multi-niveaux.

Les écoles publiques accueillant des enfants de deux ans en Éclair représentent 6 % de l'ensemble des écoles et 15 % dans les réseaux de réussite scolaire (RRS). Elles totalisent 33 % des enfants de cet âge scolarisés dans le secteur public (soit 23 992 élèves). Ces écoles comptent en moyenne autour de 12 enfants de deux ans pour les écoles maternelles en Éclair, 11 en RRS contre une moyenne de 7 pour les écoles hors éducation prioritaire. Le nombre

moyen d'enfants de cet âge est plus faible dans les écoles primaires. Dans les zones urbaines sensibles (Zus), 1 298 écoles, en très grande majorité des maternelles, regroupent 20,2 % des enfants scolarisés dans le secteur public. Cependant, plus de 35 % des écoles maternelles et plus de 80 % des écoles primaires appartenant aux zones d'éducation prioritaire ou aux Zus ne scolarisent aucun enfant de deux ans en 2011.

Dans le secteur public et en zone rurale, deux écoles primaires sur trois

Tableau 4 - Nombre d'écoles et d'enfants de deux ans par secteur et zone d'éducation prioritaire en 2011

Nombre d'enfants de deux ans par école	Écoles accueillant des enfants de deux ans														Total public et privé	
	Secteur public							Secteur privé								
	Maternelles			Primaires				Total public			Total privé					
	Ensemble	dont Éclair	dont RRS	dont Zus	Ensemble	dont Éclair	dont RRS	dont Zus	Ensemble	dont Éclair	dont RRS	dont Zus	Maternelles	Primaires	Total privé	
0	9 421	383	718	646	27 286	1 015	2 276	1 548	36 707	32	1 712	1 744	32	1 712	1 744	38 451
1 à 5	2 746	118	293	218	3 565	42	277	47	6 311	22	1 927	1 949	22	1 927	1 949	8 260
6 à 10	1 854	163	365	373	1 026	38	139	47	2 880	30	951	981	30	951	981	3 861
11 à 15	896	132	259	250	300	28	64	47	1 196	23	346	369	23	346	369	1 565
16 à 20	424	80	158	158	93	11	20	18	517	8	117	125	8	117	125	642
21 à 25	175	47	53	70	38	6	13	11	213	2	53	55	2	53	55	268
26 et plus	105	28	45	46	15	5	4	13	120	5	31	36	5	31	36	156
Ensemble des écoles	15 621	951	1 891	1 761	32 323	1 145	2 793	1 731	47 944	122	5 137	5 259	122	5 137	5 259	53 203
Total élèves de deux ans	48 451	6 746	12 621	12 462	23 656	1 257	3 368	2 080	72 107	962	21 502	22 464	962	21 502	22 464	94 571
Nbre moyen d'enfants de deux ans par école	7,8	11,9	10,8	11,2	4,7	9,7	6,5	11,4	6,4	10,7	6,3	6,4	10,7	6,3	6,4	6,4

Champ : France métropolitaine + Dom

Lecture : 118 écoles maternelles situées en zone Éclair accueillent au plus 5 élèves de deux ans alors que 383 n'en scolarisent aucun.

Tableau 5 - Nombre d'écoles et d'enfants de deux ans par secteur et zone urbaine ou rurale en 2011

Nombre d'enfants de deux ans par école	Écoles accueillant des enfants de deux ans														Total public et privé	
	Secteur public							Secteur privé								
	Maternelles			Primaires				Total public			Total privé					
	Ensemble	dont Éclair	dont RRS	dont Zus	Ensemble	dont Éclair	dont RRS	dont Zus	Ensemble	dont Éclair	dont RRS	dont Zus	Maternelles	Primaires	Total privé	
0	7 187	2 234	14 064	13 222	21 251	15 456	26	6	1 139	573	1 165	579	1 165	579	22 416	16 035
1 à 5	1 942	804	938	2 627	2 880	3 431	17	5	1 016	911	1 033	916	1 033	916	3 913	4 347
6 à 10	1 614	240	488	538	2 102	778	27	3	710	241	2 839	244	737	244	2 839	1 022
11 à 15	856	40	201	99	1 057	139	23	0	290	56	313	56	313	56	1 370	195
16 à 20	413	11	77	16	490	27	8	0	110	7	118	7	118	7	608	34
21 à 25	172	3	37	1	209	4	2	0	53	0	55	0	55	0	264	4
26 et plus	105	0	15	0	120	0	5	0	31	0	36	0	36	0	156	0
Ensemble des écoles	12 289	3 332	15 820	16 503	28 109	19 835	108	14	3 349	1 788	3 457	1 802	3 457	1 802	31 566	21 637
Total élèves de deux ans	43 740	4 711	11 597	12 059	55 337	16 770	934	28	16 544	4 958	17 478	4 986	17 478	4 986	72 815	21 756
Nbre moyen d'enfants de deux ans par école	8,6	4,3	6,6	3,7	8,1	3,8	11,4	3,5	7,5	4,1	7,6	4,1	7,6	4,1	8,0	3,9

Champ : France métropolitaine + Dom

Lecture : dans le secteur public, 4 711 élèves de deux ans sont accueillis dans des écoles maternelles situées en zone rurale ; ils sont en moyenne 4,3 élèves par école.

et deux maternelles sur dix accueillent des enfants de deux ans (tableau 5). Les écoles rurales accueillent au total 21 756 enfants de deux ans soit 23 % des enfants de deux ans scolarisés : plus de la moitié sont scolarisés en école primaire dans le secteur public et près de 23 % dans le secteur privé. Les 22 % restants sont scolarisés dans des écoles maternelles publiques. Le nombre moyen d'enfants de deux ans par école y est d'environ 4 contre 8 dans les écoles urbaines. Près de 85 % des enfants de deux ans scolarisés en zone rurale dans les secteurs public et privé sont au plus 10 dans leur école. Seules quatre écoles publiques (trois maternelles et une primaire) scolarisent de 21 à 25 enfants de deux ans en zone rurale. Aucune école privée rurale ne scolarise plus de 21 enfants de deux ans.

L'accueil des enfants de deux ans est plus important lorsque les écoles appartiennent également à l'éducation prioritaire (Éclair ou RRS) : 30 % des écoles en zones rurales et en Éclair et 39 % en zones rurales et en RRS sont dans ce cas. Elles ne sont que 24 % des écoles hors éducation prioritaire (tableau 6). Cette scolarisation est également favorisée lorsque les écoles sont situées à la fois en Zus et en zone d'éducation prioritaire. Il sera intéressant de poursuivre l'analyse en traitant des différences entre académies face à la scolarisation des enfants de moins de trois ans en fonction de critères sociaux à l'échelle de l'école mais aussi d'indicateurs au niveau communal.

Tableau 6 - Proportion d'écoles accueillant des enfants de deux ans en Éclair, RRS, Zus et zone rurale, à la rentrée 2011, en %

Zone	Rural	Zus	Ensemble
Éclair	29,9	37,2	33,3
RRS	39,3	39,2	36,0
Hors éducation prioritaire	23,9	25,2	26,6
Ensemble	25,4	35,7	27,7

Champ : France métropolitaine + Dom

Tableau 7 - Taux de scolarisation des enfants de deux ans selon les caractéristiques des enfants et des familles

Caractéristiques		Effectifs bruts	Taux de scolarisation
Trimestre de naissance	Premier	7 249	38,9
	Deuxième	7 455	27,9
	Troisième	7 602	18,4
	Quatrième	7 696	15,4
Sexe	Fille	14 758	26,3
	Garçon	15 244	23,5
Situation familiale	Père et mère	21 817	24,3
	Garde alternée	979	24,4
	Mère seule	4 437	27,3
	Mère et nouveau conjoint	1 838	29,8
	Père seul	390	16,0
	Père et nouvelle conjointe	225	17,7
	Autre	316	19,6
Fratrie	0 frère ou sœur	2 362	23,7
	1 frère ou 1 sœur	11 552	22,9
	2 frères et sœurs	9 189	26,2
	3 frères et sœurs	3 641	27,6
	4 frères et sœurs ou plus	3 258	26,5
Langue parlée	Le français uniquement	24 172	25,3
	Une autre langue uniquement	280	15,4
	Le français, parfois une autre langue	3 236	24,3
	Une autre langue, parfois le français	1 019	20,9
PCS des parents	Agriculteur	726	24,8
	Artisan-commerçant	3 258	24,7
	Cadre (hors enseignant)	5 344	21,2
	Profession intermédiaire (hors enseignant)	5 310	24,6
	Enseignant	944	26,1
	Employé	4 609	26,2
	Ouvrier	10 106	26,6
	Inactif	337	21,0
Non renseignée	312	28,5	
Secteur de l'école	Entièrement public	25 729	23,7
	Entièrement privé	3 029	30,3
	Public et privé	1 221	34,9

Champ : France métropolitaine + Dom

LES PANELS PERMETTENT D'ÉVALUER LES EFFETS DE LA SCOLARISATION À DEUX ANS

Caractéristiques des enfants

Au cours des années 1990, un peu plus d'un tiers d'une classe d'âge était scolarisé à deux ans et trois panels d'élèves recrutés en sixième en 1995, au CP en 1997 et en sixième en 2007 permettent d'évaluer les effets de la scolarisation à deux ans pour des enfants ayant fréquenté l'école maternelle depuis la fin des années 1980 jusqu'au début des années 2000.

Parmi les élèves entrés en sixième en 2007 (cf. encadré Les sources statistiques p. 29), 25 % ont commencé leur scolarité à deux ans en 1998 (26 % des filles contre 24 % des garçons) ; 71 % l'ont commencée à trois ans ; les autres étaient âgés d'au moins quatre ans. Les élèves nés en fin d'année n'ont généralement pas encore deux ans au moment de la rentrée scolaire et ne peuvent donc pas entrer à l'école. Même si les entrées en cours d'année sont possibles, elles restent relativement rares, si bien que le taux de scolarisation à deux ans est de seulement 15 % pour les élèves nés au dernier trimestre contre 39 % pour ceux nés au premier trimestre (tableau 7). L'explication tient au degré de maturité des enfants, critère essentiel pour permettre la scolarisation à deux ans.

La structure familiale a aussi un impact sur la scolarisation à deux ans. Rappelons cependant que cette information n'est disponible qu'à l'entrée en sixième de l'enfant, ce qui en réduit un peu l'intérêt. La scolarisation à deux ans est plus fréquente quand

l'enfant vit seul avec sa mère ou quand celle-ci a un nouveau conjoint qui n'est pas le père de l'enfant (ce nouveau conjoint n'ayant parfois pas été présent à l'époque des deux ans de l'enfant) : la mère étant la seule source de revenu du ménage, la pression à trouver un emploi pour ces mères devait être très incitative à utiliser la scolarisation à deux ans comme mode de garde. Inversement, les enfants qui vivent seulement avec leur père ou avec leur père et une nouvelle conjointe sont moins nombreux à avoir été scolarisés à deux ans. La taille de la fratrie a aussi un léger impact sur la scolarisation à deux ans : le taux est d'environ 3 points supérieurs quand la famille comporte au moins trois enfants.

La scolarisation à deux ans doit normalement cibler les familles les plus en difficulté. La corrélation avec la profession du responsable ne confirme qu'en partie l'atteinte de cet objectif : les enfants d'ouvriers sont plus souvent scolarisés à deux ans que les enfants de cadres, mais l'écart n'est pas très important (27 % pour les premiers contre 21 % pour les seconds). Les enfants d'enseignants bénéficient presque aussi souvent que les enfants d'ouvriers de la scolarisation à deux ans. Il y a peu d'écarts selon le lieu de naissance et la nationalité des enfants et des parents. Les différences les plus importantes concernent la langue parlée à la maison : le taux de scolarisation à deux ans est plus important dans les familles où l'enfant parle toujours français que dans celles, très minoritaires il est vrai, où il ne parle qu'une autre langue (25 % contre 15 %), les situations linguistiques intermédiaires se trouvant entre les deux valeurs.

Comme l'observation dans le panel

2007 est faite plusieurs années après l'entrée à l'école maternelle, peu d'informations sont disponibles sur l'établissement d'accueil, hormis le secteur des écoles fréquentées durant la scolarité préélémentaire. Les élèves scolarisés dans le privé et surtout ceux ayant alterné secteur privé et secteur public sont sensiblement plus nombreux à avoir été scolarisés à deux ans (respectivement 30 % et 35 %).

Ces résultats assez simples ne prennent pas en compte les interactions entre ces facteurs, ni la caractéristique de l'académie qui est, on l'a vu, déterminante dans l'analyse de la scolarisation à deux ans.

Effets de la scolarisation à deux ans

L'analyse du panel permet aussi d'appréhender les effets de la scolarisation à deux ans sur le parcours scolaire, les compétences en français et en mathématiques, mais également sur le comportement de l'élève et l'opinion des parents vis-à-vis de l'école. D'une manière générale, l'effet de la scolarisation à deux ans est assez limité.

Sur l'aspect cognitif, il n'y a pas d'écart entre élèves scolarisés à deux ans et élèves scolarisés à trois ans aux évaluations passées en sixième dans le cadre du panel : les deux populations ont le même score moyen de 101,1 (la moyenne du score ayant été fixée à 100 et l'écart-type à 15). Les élèves scolarisés à quatre ans sont un peu moins performants, avec un score de 97,2 ; ceux ayant connu une scolarisation plus tardive sont encore un peu en dessous (96,5). Une régression simple du score à l'entrée en sixième par la scolarisation à deux ans et les

caractéristiques qui lui sont liées (trimestre de naissance, sexe, profession du responsable, etc.) ne change pas ce résultat. En revanche, la recherche d'« effets croisés » donne des résultats significatifs, même s'ils restent assez minces (tableau 8). Ainsi, pour les élèves nés au premier trimestre, la scolarisation à deux ans apporte un gain de 2,6 points par rapport à la scolarisation à trois ans, tandis que pour les élèves du dernier trimestre, elle provoque une baisse des performances de 4,6 points. Certains de ces élèves ont peut-être intégré l'école de façon trop précoce pour vraiment en tirer profit.

Même s'ils ne se distinguent pas en termes de compétences, les élèves scolarisés à deux ans ont un meilleur parcours scolaire que ceux scolarisés à trois ans : ils sont 7 % à entrer en sixième avec une année d'avance (contre 3 % des élèves scolarisés à trois ans) et seulement 15 % à avoir pris une année de retard (contre 16 % des élèves scolarisés à trois ans) (tableau 9). Cependant, cette corrélation s'explique en partie par le fait que les élèves scolarisés à deux ans sont souvent nés en début d'année. Or, ces élèves sont moins soumis au redoublement que ceux nés au dernier trimestre.

La scolarisation à deux ans est liée à l'opinion que les parents se font de l'école et des compétences de leur enfant : dans un contexte d'opinions massivement positives sur le début de la scolarité de l'enfant, 47 % des parents dont l'enfant a été scolarisé à deux ans se déclarent très satisfaits du déroulement de sa scolarité maternelle contre 42 % quand l'enfant est entré à l'école à trois ans (tableau 10). L'écart est plus faible, à un niveau de satisfaction plus bas, pour l'école élé-

mentaire (34 % contre 30 %) et diminue encore pour les premiers mois de scolarisation au collège (respectivement 27 % contre 26 %).

Il existe aussi un léger lien entre l'âge de scolarisation et l'opinion des parents sur le niveau scolaire de l'enfant : 20 % des parents dont l'enfant a été scolarisé à deux ans pensent qu'il est un excellent élève (contre 17 % des enfants scolarisés à trois ans) et 36 % qu'il a des difficultés, fortes ou légères (contre 39 % des enfants scolarisés à trois ans). Comme les scores aux évaluations sont très proches, ces différences ne peuvent pas être justifiées par des écarts de compétences (tableau 11).

Ces deux résultats peuvent donner lieu à deux interprétations : soit la scolarisation à deux ans a une

influence sur l'opinion des parents (on retiendra plutôt cette explication pour la question sur l'école maternelle), soit la corrélation est le signe d'un investissement scolaire plus grand des familles, qui est aussi la cause d'une scolarisation plus précoce. D'autres résultats montrent en effet les attentes un peu supérieures des familles dont l'enfant a été scolarisé à deux ans : parmi les raisons pour lesquelles l'élève se trouve dans son collège actuel, ces familles évoque le fait que celui-ci « encadre bien les élèves » (60 % contre 58 % des parents dont les enfants ont été scolarisés à trois ans) et qu'il « propose un large choix d'options » (34 % contre 31 %).■

Tableau 8 - Score aux évaluations en sixième des enfants scolarisés à deux et trois ans selon le trimestre de naissance

Trimestre de naissance	Scolarisés à 2 ans	Scolarisés à 3 ans
Premier	103,6	101,0
Deuxième	101,6	101,7
Troisième	99,7	101,1
Quatrième	95,9	100,5

Champ : France métropolitaine + Dom

Tableau 9 - Retard scolaire selon l'âge de scolarisation, en %

Âge d'entrée à l'école maternelle	Situation scolaire en sixième		
	En avance	À l'heure	En retard
2 ans	6,5	78,8	14,7
3 ans	2,5	81,2	16,3
4 ans	1,5	69,8	28,7
5 ans ou +	2,1	61,9	36,0

Champ : France métropolitaine + Dom

Tableau 10 - Opinion des parents sur l'école selon l'âge de scolarisation, en %

Âge d'entrée à l'école maternelle	Opinion sur l'école maternelle			
	Très satisfait	Assez satisfait	Peu satisfait	Pas satisfait du tout
2 ans	47,3	44,8	6,7	1,2
3 ans	41,5	49,4	7,5	1,5
4 ans	36,7	49,9	10,8	2,5
5 ans ou +	43,5	39,4	11,7	5,4

Champ : France métropolitaine + Dom

Tableau 11 - Opinion sur la scolarisation de l'enfant selon l'âge de scolarisation, en %

Âge d'entrée à l'école maternelle	Opinion sur l'enfant			
	Grosses difficultés	Un peu de difficulté	Bon élève	Excellent élève
2 ans	7,2	28,7	43,9	20,3
3 ans	7,9	30,9	44,5	16,7
4 ans	11,4	36,0	39,1	13,5
5 ans ou +	15,8	34,5	34,3	15,4

Champ : France métropolitaine + Dom

Calcul du taux de scolarisation dans les zones infra-départementales

Le plan de relance de l'éducation prioritaire (circulaire du 30 mars 2006, parue au Bulletin officiel n° 14 de 2006) a pour objectif de renforcer les dispositifs d'aide pédagogique mis en place en distinguant plusieurs niveaux d'action. Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire, le collège devient « l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles maternelles et élémentaires d'où proviennent ses élèves ». Sur ce modèle, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire, se structurent les Écoles, collèges et lycées pour l'ambition et la réussite (Éclair). Parmi les critères de détermination des collèges Éclair définis au niveau national, on trouve la proportion d'élèves de sixième enfants d'ouvriers, qualifiés et non qualifiés, d'ouvriers agricoles, de retraités employés ou ouvriers et de personnes sans activité professionnelle, la proportion d'élèves de sixième en retard de deux ans ou plus, la proportion d'élèves de sixième ayant un faible score à l'évaluation à l'entrée en sixième, etc.

La volonté de préserver autant que possible les zones relevant de l'éducation prioritaire dans le contexte d'une baisse de la scolarisation à deux ans a été plusieurs fois évoquée. Il est donc intéressant d'étudier l'évolution de la scolarisation à deux ans pour les établissements correspondants.

Plusieurs difficultés doivent cependant être levées :

- depuis le début de la grève administrative des directeurs d'écoles à la rentrée 1999, les effectifs d'enfants scolarisés à deux ans étant connus uniquement au niveau départemental, le taux de scolarisation à deux ans ne pouvait être calculé à un niveau plus fin. La mise à disposition de données par école à la rentrée 2009 ravive toutefois le souhait de calculer ce taux de scolarisation pour différents types d'école ;
- de plus, le classement en éducation prioritaire ayant évolué au fil du temps, comparer les taux de scolarisation dans les écoles en Zep en 1999 et dans les écoles appartenant au réseau Éclair en 2011 n'a pas beaucoup de sens. Les taux en 1999 ont donc été calculés sur le périmètre des Éclair de 2011 ;
- cependant, les établissements appartenant à l'éducation prioritaire ne déterminant pas un territoire précis au regard duquel pourraient être posées des données démographiques, les taux de scolarisation à deux ans dans ces zones et hors de ces zones ont été calculés selon la méthodologie ci-dessous.

La démographie en Zep des enfants de deux ans avait été approchée en 1999 (dernière enquête exhaustive disponible) en estimant le nombre d'enfants de deux ans dépendant d'une Zep par le nombre d'élèves de trois à cinq ans scolarisés en Zep, en supposant que le taux de scolarisation est de 100 % à ces âges. Ceci ne tient pas compte du fait que les élèves dépendant d'une Zep peuvent être scolarisés hors Zep. L'estimation revient à supposer que le nombre d'enfants de deux ans en Zep est proportionnel dans la zone au nombre d'enfants de trois à cinq ans. Autrement dit, on considère que les parts de ces deux populations dans la zone sont équivalentes.

$$Nb_2^{ZEP} = \left(\sum_{i=3}^5 Nbe_i^{ZEP} \right) \times \frac{Nb_2^{France}}{\sum_{i=3}^5 Nbe_i^{France}}$$

où Nb_2^{ZEP} désigne le nombre d'enfants de deux ans dans la zone et Nbe_i^{ZEP} le nombre d'élèves de i ans dans la zone.

Nous avons cherché à généraliser cette méthode, au niveau de chaque école, en utilisant les données du constat 2011 pour les enfants de trois à cinq ans (les élèves de six ans ne sont pas repérés dans le constat) et en se calant sur la démographie des deux ans au niveau départemental et non national, pour plus de précision. Cette estimation à un niveau fin permet, en agrégeant les données, de calculer très simplement la démographie des deux ans sur l'ensemble des écoles, par exemple, et par catégorie d'écoles : les réseaux Éclair, les réseaux de réussite scolaire, les Zus, par circonscription, etc.

Ainsi, ont été calculées les données présentées avec des taux de scolarisation à deux ans dans les réseaux d'éducation prioritaire et hors réseaux d'éducation prioritaire, ainsi que dans les différentes tranches d'unité urbaine.

Dispositions particulières aux enfants d'âge préscolaire

- D'après la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989, « tout enfant doit pouvoir être accueilli, à l'âge de trois ans, dans une école maternelle ou une classe enfantine, le plus près possible de son domicile, si sa famille en fait la demande. L'accueil des enfants de deux ans est étendu en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales ou de montagne. »
- D'après l'article L. 113-1 du Code de l'éducation, « les classes enfantines ou les écoles maternelles sont ouvertes, en milieu rural comme en milieu urbain, aux enfants qui n'ont pas atteint l'âge de la scolarité obligatoire. Tout enfant doit pouvoir être accueilli, à l'âge de trois ans, dans une école maternelle ou une classe enfantine le plus près possible de son domicile, si sa famille en fait la demande. L'accueil des enfants de deux ans est étendu en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales ou de montagne. »
- D'après l'article D. 113-1 du Code de l'éducation, « les enfants qui ont atteint l'âge de deux ans au jour de la rentrée scolaire peuvent être admis dans les écoles et les classes maternelles dans la limite des places disponibles. Ils y sont scolarisés jusqu'à la rentrée scolaire de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent l'âge de six ans, âge de la scolarité obligatoire. L'accueil des enfants de moins de trois ans est étendu en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales ou de montagne et dans les régions d'outre-mer. En l'absence d'école ou de classe maternelle, les enfants de cinq ans dont les parents demandent la scolarisation sont admis à l'école élémentaire dans une section enfantine afin de leur permettre d'entrer dans le cycle des apprentissages fondamentaux prévu à l'article D. 321-2 du Code de l'éducation. »

Les sources statistiques

Deux types de sources sont actuellement disponibles pour étudier la scolarisation à deux ans.

• Les constats

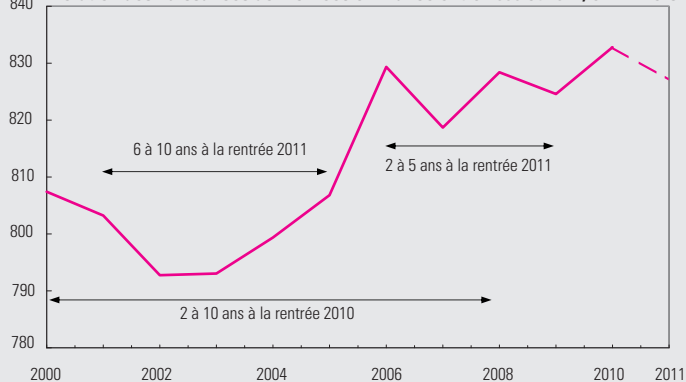
Les constats de rentrée dans le premier degré fournissent une série longue d'effectifs d'enfants de deux ans scolarisés par département. Confrontés aux effectifs démographiques, ces effectifs d'élèves de moins de trois ans permettent de calculer des taux de scolarisation à deux ans par département, niveau géographique disponible le plus fin depuis la campagne de grèves administratives des directeurs. Depuis la rentrée 2009 et pour la première fois depuis la dernière enquête exhaustive de la rentrée 1999, on dispose aussi du nombre d'élèves de deux ans par école, pour l'ensemble des écoles des secteurs public et privé. La base élèves premier degré donne par ailleurs, sur un champ plus restreint (le secteur privé est encore assez mal couvert), des informations plus précises, aux niveaux des classes et des individus. D'autres sources plus anciennes permettent d'étudier l'évolution de la scolarisation à deux ans : pour les rentrées scolaires de 1981 à 1999, l'enquête sur les effectifs d'élèves du premier degré fournit des données par âge, sexe et niveau dans les écoles publiques et privées, en France métropolitaine et dans les Dom, ainsi que des informations sur les écoles comme l'appartenance à une zone d'éducation prioritaire. Toutefois, des données manquent, notamment pour les Dom jusqu'en 1989, et d'autres sont fragiles. L'enquête de 1995 n'est ainsi pas exhaustive pour toutes les académies.

• Le panel

Le panel des élèves entrés en sixième à la rentrée 2007 peut aussi être mobilisé. Sur les 35 000 élèves sélectionnés, 30 000 sont exploités dans notre étude. Une question dans l'enquête Famille permet de connaître l'âge d'entrée en maternelle. Confronté à l'ensemble des autres données collectées, ce panel permet de mieux caractériser le profil socio-démographique des familles qui scolarisent leurs enfants à deux ans et de tenter de mesurer les effets d'une telle pratique. Cette étude ne traite pas Mayotte car la démographie de ce département n'est pas disponible pour toutes les années recouvertes par le champ.

La démographie

Évolution des naissances domiciliées en France entre 2000 et 2011, en milliers



Champ : France métropolitaine + Dom

Les évolutions des effectifs d'élèves dans le premier degré s'expliquent en partie par la différence de taille des générations successives. En 2011, la génération 2007 a remplacé la génération 2006 plus nombreuse, ce qui entraîne une baisse des élèves de quatre ans en préélémentaire. À l'inverse, les générations 2006 et 2008 étaient plus importantes que, respectivement, celles de 2005 et 2007, la population des enfants des âges concernés a donc augmenté à l'école maternelle. La situation des élèves de deux ans est particulière puisque leur évolution va dépendre, avant toute chose, de la capacité d'accueil des écoles du premier degré.

Bibliographie

Jean-Paul Caille, « Scolarisation à deux ans et réussite de la carrière scolaire au début de l'école élémentaire », *Éducation et formations*, n° 60, septembre 2001.

Jean-Paul Caille, Fabienne Rosenwald, « Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution », *France Portrait Social*, Insee, novembre 2006.

Agnès Florin, « Faut-il scolariser les enfants de deux ans ? », *Les réponses de la psychologie scientifique aux questions que tout le monde se pose*, Société française de psychologie, 2007.

Jean-Pierre Jarousse, Alain Mingat, Marc Richard, « La scolarisation maternelle à deux ans : effets pédagogiques et sociaux », *Éducation et formations*, n° 31, avril-juin 1992.

Jean-Pierre Jeantheau, Fabrice Murat, « Observation à l'entrée au CP des élèves du "panel CP" », *Note d'information*, n° 98.40, décembre 1998.